

Signature de la nouvelle convention collective des pompiers et pompières de la Ville de Port-Cartier

Port-Cartier, le 9 juillet 2024 – La Ville de Port-Cartier est fière d’annoncer la signature d’une nouvelle convention collective avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Port-Cartier – SFCP 7169. D’une durée de six ans, celle-ci est rétroactive au 1^{er} janvier 2024 et prendra fin le 31 décembre 2029.

L’un des enjeux de cette nouvelle convention collective concernait la rémunération des pompiers. « Nous étions conscients qu’un rattrapage salarial était nécessaire. Dans un contexte où la rétention du personnel revêt plus d’importance que jamais, il s’agit d’un aspect majeur de cette nouvelle convention », indique Madame Éloïse Charette, directrice des ressources humaines et des communications.

« Cette entente a été conclue grâce aux efforts et au travail des deux parties, dans un esprit de saine collaboration et de respect à la table de négociation. Nous souhaitons poursuivre ce travail collaboratif dans le futur », a exprimé Monsieur David Lamarre, directeur du Service de sécurité incendie.

« L’échelle salariale et les conditions de travail étaient des enjeux majeurs. Cette nouvelle convention collective permet au Service de sécurité incendie de Port-Cartier d’être plus attractif. Le respect et le travail d’équipe étaient des valeurs communes à la table de négociation. C’est ce qui a permis ce règlement. Je remercie tous les membres du comité de négociation pour leur professionnalisme tout au long de cette négociation », a mentionné Monsieur Nicolas Mayrand, directeur général.

Les hausses salariales consenties sont de 3,0 % par année, pour un total de 18 % sur six ans. Un rattrapage de cinq dollars de l’heure a également été octroyé afin de compenser le retard salarial des dernières années.

Annuellement, ce sont plus de 220 appels d’urgence, incluant ceux nécessitant les premiers répondants et ceux liés aux mesures d’urgence municipales, qui sont effectués par le Service de sécurité incendie de Port-Cartier. À noter que le Service des incendies de Port-Cartier dessert également les secteurs de Rivière-Pentecôte, Pointe-aux-Anglais, ainsi que le secteur de Gallix (en partenariat avec la Ville de Sept-Îles).

-30-

Source et information :

Éloïse Charette
Directrice des ressources humaines et communications
Ville de Port-Cartier
418 766-7130
eloisecharette@villeport-cartier.com

